



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents

Question écrite n° 114265

Texte de la question

Mme Pascale Gruny attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur l'insécurité dans laquelle se trouvent les automobilistes depuis la loi de régulation bancaire et financière. Cette loi met fin à l'intervention du Fonds de garantie dans la prise en charge des dommages matériels causés par les animaux sauvages. Malheureusement, le nombre d'accidents causés par les animaux sauvages ne cesse d'augmenter et ces accidents peuvent aller jusqu'à coûter la vie aux conducteurs. Cette question devient un sujet d'inquiétude pour de nombreux automobilistes. Par conséquent, elle lui demande ce qu'il compte faire pour pallier le vide juridique causé par la disparition du Fonds de garantie et pour assurer aux automobilistes une plus grande sécurité face aux animaux sauvages, particulièrement sur autoroute.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Gruny](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114265

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7544

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)